TOPO
Journal syndical
Vol. 21 | N° 19 | Le mercredi 26 mai 2021
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | VERS UN NOUVEAU CHAPITRE DE NOTRE HISTOIRE

Le 1er juin prochain, un changement s'opérera à la tête du SEPÎ: une nouvelle présidente sera élue.

Comme je l'ai mentionné lors du dernier éditorial, les prochains mois apporteront beaucoup de pain sur notre planche. On n'a qu'à penser au processus qui encadrera l'annualisation de la tâche ou encore à la prochaine ronde de négociation nationale pour se convaincre de l'importance cruciale de la position que la personne prochainement élue occupera pour sur la suite des choses.

De plus, le processus entourant la présente élection est empreint de nouveautés. Crise sanitaire oblige, la campagne électorale et le processus de vote ont dû, eux aussi, faire la transition du mode présentiel auquel nous sommes habitués vers le monde virtuel. Bien que cette façon de faire les choses comporte des avantages indéniables et intéressants, cette élection nous permettra de déterminer si elle permet de maintenir ce qui importe le plus, c'est-à-dire, la participation du plus grand nombre.

Pour ma part, comme vous le savez déjà, je partirai pour la retraite à la fin du présent mandat. Bien que je continuerai de suivre avec un grand intérêt les aléas du monde de l'enseignement et de l'éducation, je passerai du statut d'acteur à celui de simple spectateur. Cela étant, ces élections n'auront pas sur moi le même impact que pour vous et, donc, loin de moi l'idée de tenter d'influencer votre opinion.

En revanche, je me fais tout de même le devoir de vous inviter à participer en très grand nombre lors des élections du 1er juin prochain. J'aimerais aussi vous inciter à prendre connaissance des publications des candidates et d'en discuter entre collègues pour approfondir vos réflexions.

Peu importe nos opinions sur les qualités et mérites respectifs des candidates en lice, cet exercice électoral revêt une importance primordiale pour assurer la vitalité de la démocratie syndicale au sein du SEPÎ et déterminer la suite des choses. Il en revient donc à vous de prendre cette décision et de faire le choix qui vous convient le mieux.

Après tout, ces élections, ce sont les vôtres. À vous maintenant de les faire vivre.

LES LOCAUX DU SEPÎ PRENNENT DE L'EXPANSION!

Le 20 mai dernier, lors d'une assemblée générale extraordinaire organisée spécialement pour vous permettre de prendre position à ce sujet, les personnes membres du SEPÎ ont approuvé l'achat de l'unité voisine de nos locaux. Nous serons donc prochainement beaucoup mieux équipés afin de vous accueillir et vous recevoir lorsque la situation sanitaire le permettra de nouveau.

Je tiens à vous remercier, en mon nom personnel et en celui des personnes membres du CA, pour la confiance face à l'avenir du SEPÎ dont vous avez témoigné par ce vote.

À toutes et à tous, merci mille fois!

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA

TOUTES ET TOUS

>> **Le mardi 1er juin 2021 de 7 h 00 à 17 h 00 :** élection des personnes candidates au poste de présidence du conseil d'administration du SEPÎ

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 3 juin 2021 de 18 h 00 à 20 h 30 :** conseil des personnes déléguées (CPD) par visioconférence *Zoom*

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 9, 10 et 11 juin 2021 :** Conseil fédératif (CF) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) par visioconférence *Zoom*

INFO | PERSONNES SUPPLÉANTES OCCASIONNELLES, SAVIEZ-VOUS QUE…

Depuis le 1er janvier 2019, une modification importante a été apportée à la *Loi sur les Normes du Travail* (LNT). En effet, les travailleuses et les travailleurs qui n'ont pas de convention collective ou qui n'ont pas de droit prévu à cet effet dans leur contrat de travail bénéficient depuis cette date de deux (2) journées d'absence rémunérées par année pour les motifs suivants :

- En cas de **maladie ou d'accident** non lié au travail;
- Nécessité de remplir des **obligations familiales liées à la garde, à la santé ou à l'éducation** de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou sa conjointe;
- Nécessité de remplir **des obligations familiales à titre de proche aidant** auprès d'un parent ou d'une autre personne dont l'état de santé l'exige;
- Pour **son don d'organes ou de tissus**;
- À la suite de **violence conjugale** ou à **caractère sexuel** ou **d'un acte criminel.**

Pour bénéficier de ces deux (2) journées d'absence rémunérées, la personne salariée doit avoir trois (3) mois de service continu. Cette banque de congés se renouvelle à chaque 1er janvier et doit être consommée avant le 31 décembre de la même année car ils ne sont pas cumulables d'une année à l'autre.

Le SEPÎ a déposé un grief afin de contester la décision du CSSPI de ne pas appliquer ces nouveaux droits aux personnes suppléantes.

Si vous êtes une personne suppléante et que vous avez dû renoncer à une suppléance en raison d'un motif énoncé précédemment, nous vous invitons à nous contacter sans tarder.

■ Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca

Je VOTE élections syndicales

PLATEFORME DE VOTE EN LIGNE

Vous recevez aujourd'hui le **troisième** code d'accès à la plateforme *Votez.com*. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez communiquer avec le comité d'élection et de référendum le plus rapidement possible à l'adresse suivante : election@sepi.qc.ca.

Les publications des candidates que vous pouvez lire dans le présent **TOPO**, ainsi que les précédentes, se retrouvent toutes sur la plateforme *Votez.com*.

Nous vous recommandons, si ce n'est pas déjà fait, d'aller visiter la plateforme afin de vous assurer que le tout fonctionne bien et de pouvoir communiquer avec nous si cela n'est pas le cas, et ce, avant le jour du scrutin.

Le matin du 1er juin 2021, vous recevrez un **dernier** code d'accès vous permettant d'aller enregistrer votre vote.

Tous les codes reçus permettent l'accès à la plateforme, toutefois un seul parmi les quatre (4) peut être utilisé pour voter. Dès qu'un membre enregistre son vote à l'aide d'un de ses codes, les autres deviennent inutilisables.

Lors de la journée électorale, le 1er juin 2021, vous aurez de 7h00 à 17h00 pour voter.

■ Catherine Alary, présidente du comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca

MARIE-HÉLÈNE NADEAU

POUR LA PRÉSIDENCE

Cher(e)s collègues,

Au cours des dernières semaines, j'ai eu le privilège de m'adresser à vous à plusieurs reprises. J'ai partagé mon désir de rendre le SEPÎ plus représentatif et plus inclusif. J'ai aussi proposé des moyens nous permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité du service offert aux membres. Ayant déjà proposé plusieurs idées concrètes nous permettant de moderniser notre syndicat, j'étayerai, dans ce dernier texte, quelques propositions qui pourraient nous permettre de nous recentrer sur le cœur même du SEPÎ, c'est-à-dire, nous, les personnes membres.

Depuis quelques années, j'entends parler de démobilisation et de désengagement. Bien que l'implication syndicale de chacun nous appartienne et que les raisons qui peuvent expliquer la démobilisation et le désengagement sont nombreuses, je ne crois pas que c'est en pointant du doigt que nous allons obtenir une plus grande participation. Plutôt, je crois qu'il serait plus constructif de nous questionner sur ce que nous pouvons faire afin d'impliquer les gens dans la vie syndicale. Je l'ai déjà mentionné, je crois qu'il est essentiel pour nous de remettre les membres au centre de toutes les décisions que nous prenons collectivement. Aussi, nous devons songer à de nouveaux moyens permettant de former une relève syndicale et d'assurer une meilleure représentativité des secteurs. Cependant, avant toute chose, si nous voulons atteindre ces buts, je crois que 2 éléments sont essentiels. Tout d'abord, nous devons songer à adapter nos instances et nos moyens de communication afin qu'ils correspondent mieux aux diverses réalités professionnelles, familiales et personnelles des membres. De plus, nous devons nous efforcer de cultiver un sentiment d'appartenance chez les enseignantes et enseignants envers le SEPÎ. S'il est vrai que les membres ne connaissent pas leur syndicat, nous devons aussi avouer que, présentement, notre syndicat ne connait pas ses membres.

Cette année, nous sommes toutes et tous très sollicité(e)s. Nos diverses réalités familiales et professionnelles occupent amplement notre temps. Après une longue journée en classe, une rencontre en soirée peut sembler fastidieuse. La lecture d'un courriel syndical ou d'un communiqué est souvent remise à plus tard. Remplir un sondage ou répondre à une consultation syndicale, même lorsqu'il est question d'enjeux fondamentaux tels que nos conditions de travail, peut être lourd. Nous sommes toutes et tous enseignant(e)s. Nous savons que chaque personne assimile et traite l'information de manière différente. Nous savons ce qu'est la différenciation. Appliquons nos connaissances à nos instances : divers moyens tels que des capsules d'informations, des podcasts, des présentations asynchrones et la transmission préalable des documents présentés nous permettraient d'alléger nos rencontres et de consacrer plus de temps aux échanges plutôt qu'aux présentations.

Parallèlement aux aménagements proposés en amont des instances, je crois qu'il y aura un travail à faire au niveau de celles-ci. Malgré notre profession, il n'est pas toujours évident de prendre la parole publiquement. D'autant plus, lorsque nous ne sommes pas familiers avec les procédures d'assemblée, il est parfois difficile de savoir quand et comment intervenir. C'est pourquoi je pense que les présidences de débats devraient employer une approche plus didactique. Prenons la peine d'expliquer aux gens les règles tout en leur offrant la souplesse nécessaire à l'expression de leur point de vue. Le but des règles et des procédures en instances n'est pas

[suite à la page 4]

[suite de la page 3]

d'empêcher les membres de s'exprimer, mais bien d'offrir un cadre structuré pour nos échanges. Cela étant dit, celui-ci ne devrait jamais servir à décourager une personne de prendre la parole.

Finalement, afin d'accroitre la participation des membres, de cultiver un sentiment d'appartenance et d'assurer une meilleure représentativité, je ne crois pas que les assemblées générales devraient être les seules occasions pour les membres de s'exprimer. J'ai déjà partagé mon souhait de ramener les groupes de travail et les tables de consultation. J'ai proposé que les élus reprennent la pratique de faire des tournées dans les écoles. De surcroit, lorsque la pandémie sera derrière nous, j'aimerais ramener une certaine proximité entre les membres. Militer n'est pas et ne devrait pas être perçu négativement. En plus de nous réunir afin d'échanger sur les divers enjeux qui nous préoccupent en lien avec notre profession, donnons-nous des occasions de socialiser, de rire et de nous côtoyer. Je pense sincèrement que les liens que nous tisserons nous permettront d'être plus forts, plus unis et plus solidaires lorsque viendra le temps de nous serrer les coudes.

J'ai eu le privilège, dans ma carrière, de remplir plusieurs rôles et d'assumer plusieurs responsabilités. J'ai eu la chance de travailler avec un bon nombre d'entre vous comme collègues. Je suis très fière d'avoir pu vous représenter comme personne déléguée, comme membre du comité de négociation locale, comme membre de 4 délégations de congrès, comme membre de la délégation du SEPÎ au conseil fédératif de la FAE, comme membre élue sur divers comités locaux et aussi comme personne élue au comité d'action-mobilisation de la FAE. J'ai aussi l'énorme privilège de participer à la formation de la relève enseignante à titre de chargée de cours et de superviseure de stage. J'accompagne mes collègues en insertion professionnelle parce que je crois en eux et je souhaite leur tendre la main comme celle qui m'a été tendue lorsque j'étais en début de carrière il y a 20 ans. Si vous choisissez de m'élire, je nous représenterai avec conviction. Je travaillerai avec rigueur et détermination afin de défendre nos droits et intérêts, comme je le fais présentement en classe pour mes élèves. J'assumerai avec grande fierté le mandat que vous m'aurez confié. Malgré toutes ces belles expériences que j'ai pu vivre et malgré l'enthousiasme que j'éprouve à l'idée de vous représenter, ma plus grande fierté est et sera toujours d'avoir l'immense privilège d'être la personne qui accueille vos enfants dans le monde scolaire et qui tente, au meilleur de mes capacités, de leur transmettre le goût d'apprendre.

J'ai eu la chance d'être élevée par 2 parents extraordinaires qui ont fait de l'éducation de leurs enfants une priorité. Ils ont travaillé très fort, toute leur vie, pour que leurs 3 filles puissent aller au bout de leur potentiel. Si mon amour pour la profession enseignante me vient de ma mère, ma force de caractère, ma détermination et mes valeurs de justice sociale me viennent de mon père. Je me considère comme privilégiée d'avoir bénéficié de modèles parentaux impliqués qui ont fait de l'éducation une tâche partagée.

Il y a tout juste un mois, l'intersyndical des femmes publiait des données révélant que les professions à prédominance féminine sont rémunérées à 78% comparées aux professions à prédominance masculine. C'est parce que j'ai été élevée par un modèle masculin fort, et aussi parce que j'ai la chance de travailler dans une équipe où des hommes forts, compétents et attentionnés ont fait leur place que je crois que la profession enseignante doit être plus représentative de la population d'élèves qu'elle dessert. L'éducation et le CARE ne devraient plus être réservés qu'aux femmes. Malheureusement, je sais aussi que tant et aussi longtemps que notre salaire sera perçu comme un salaire d'appoint, que tant que nos assurances nous seront proposées comme un plan B, tant que notre expertise ne sera pas reconnue à sa juste valeur, nous n'arriverons jamais à atteindre une parité de genre en enseignement.

Avant de déposer ma candidature à la présidence du SEPÎ, j'ai pris le temps de réfléchir longuement. Je me suis aussi questionnée sur ce que je souhaite et sur ce que je peux contribuer comme personne élue pour faire avancer la reconnaissance de notre expertise professionnelle. Je suis enseignante. Mon cœur est et sera toujours dans ma classe. Par contre, comme me l'a souligné mon père, en étant élue à la présidence du SEPÎ, mon cœur pourra être dans toutes nos classes. Si l'idée de quitter mes élèves m'effraie, celle de nous représenter m'inspire. Certains me reprocheront peut-être la ferveur de mes convictions, mais, selon moi, une personne élue se doit d'être militante et engagée. Je suis enseignante au préscolaire : l'intensité fait partie de qui je suis. Je préférerai toujours que les membres me demandent de me calmer plutôt que de me faire demander ce que je t'attends pour réagir.

Je m'inquiète pour le sort de notre profession. Ce qui est encore plus préoccupant que l'absence marquée d'homme, particulièrement au préscolaire et au primaire, est le manque de relève enseignante et le taux de désertion de la profession. Pour que les enseignantes et enseignants du SEPÎ aient voté à forte majorité pour un mandat de grève générale illimitée et que le simple fait de détenir un tel mandat ait suffi pour que le gouvernement négocie réellement avec nous me confirme que dorénavant, le statu quo n'est plus une option viable pour nous. Nous avons eu le courage de reconnaitre que nous méritons mieux et d'exiger plus. Continuons de laisser souffler le vent de changement. Allons au bout de ce que nous avons commencé.

SYLVIE ZIELONKA

POUR LA PRÉSIDENCE

Bonjour à toutes et à tous!

Mon nom est Sylvie Zielonka et je suis enseignante d'univers social. Avant de vous parler de mon parcours syndical, j'aimerais partager avec vous les réflexions qui m'ont amené à déposer ma candidature au poste de présidente du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ).

C'était clair pour moi que je désirais continuer l'aventure et me représenter en tant que membre du conseil d'administration du SEPÎ. J'ai finalement choisi de déposer ma candidature au poste de présidente. Je dois d'ailleurs vous dire que c'est avec beaucoup d'humilité que je sollicite un tel mandat. Depuis mon élection en 2019 au poste de 3e vice-présidente au SEPÎ, j'ai côtoyé des personnes hautement qualifiées, compétentes et totalement dévouées, pour lesquelles j'éprouve énormément d'admiration. Des personnes qui ont su mettre en place des canaux de communications efficaces avec le centre de services scolaire et j'estime qu'il est dans l'intérêt des membres de les préserver.

Dans un premier temps, je me suis questionnée sur les qualités que je possède et qui, selon moi, constituent un atout pour exercer la fonction que je convoite. Je me distingue principalement par mon intégrité, mon authenticité et ma combativité. Qualités que j'ai envie de mettre au service des membres. Je fais également toujours le choix de la transparence.

Je me suis également questionnée sur la posture que doit adopter la personne qui occupe le poste de présidence d'un syndicat. Selon moi, la présidence d'un syndicat est le porte-voix des membres qu'elle défend. Ce faisant, elle doit faire preuve d'écoute, de bienveillance et surtout, toujours parler au nom de la majorité. C'est pourquoi je ne peux pas vous faire de promesses électorales. Ce serait manquer de respect envers les instances qui nous gouvernent. Toutefois, je peux vous assurer que je consacrerai mon énergie et mon temps à défendre les mandats qui me seront confiés. En même temps, avec l'équipe du SEPÎ, je souhaite travailler en amont afin de participer à l'amélioration de nos conditions de travail. Plusieurs enjeux, dont l'alourdissement de la tâche, sont au cœur de mes préoccupations.

Finalement, je me suis demandé ce qu'est le rôle d'un syndicat comme le nôtre. Le syndicalisme est, et a toujours été, un moteur de transformation sociale. Néanmoins, le SEPÎ étant un syndicat de taille moyenne, nous nous devons de mettre nos ressources et nos énergies là où ça compte le plus: sur la défense des membres. C'est, selon moi, le rôle central que le SEPÎ doit jouer.

Au-delà de nos différences d'opinions, de nos allégeances politiques, de nos différences de genres, de cultures ou de religions, nous sommes unis par un seul et même dénominateur commun; nous sommes toutes et tous des *profs*. Nous vivons les mêmes défis au quotidien et désirons que notre syndicat veille à défendre nos conditions de travail.

À l'image d'un diagramme de Venne, notre profession doit être le socle commun sur lequel nous devons nous bâtir. À ce rôle, se greffe, bien sûr, la lutte pour les droits des femmes et pour le respect de la diversité culturelle ou sexuelle que nous devons mener ensemble. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'est d'ailleurs

[suite à la page 6]

[suite de la page 5]

dotée d'une plateforme sociopolitique à laquelle le SEPÎ adhère pleinement. Toutefois, nous sommes un syndicat d'enseignantes et d'enseignants, qui, bien que capable de participer à l'amélioration de la société, n'est ni un parti politique ni un organisme communautaire.

Maintenant, laissez-moi vous faire part de mon parcours syndical. J'ai commencé en tant que personne déléguée à l'école secondaire d'Anjou, où j'ai exercé ma profession pendant 21 ans. Je m'impliquais en tant que personne déléguée en étant disponible pour les enseignantes et les enseignants de mon établissement, en assistant aux conseils des personnes déléguées, aux assemblées générales et aux activités de mobilisation en temps de négociation.

En 2015, j'ai déposé ma candidature pour participer à un premier congrès de la FAE. Cette expérience a définitivement été un élément déclencheur. S'en sont suivis deux autres congrès, dont un extraordinaire. Par la suite, je me suis impliquée au Conseil fédératif de la FAE, et ce, pendant plusieurs années consécutives. J'ai également siégé en tant que représentante du secondaire à la table de négociation locale. Mon désir profond de participer à l'amélioration de nos conditions de travail m'a amené à déposer ma candidature à titre de membre de la délégation du Conseil fédératif de négociation pour l'actuelle négociation nationale. Puis, en 2019, j'ai été élue au poste de 3e vice-présidente du SEPÎ où je suis responsable, entre autres, de la mobilisation. En tant que porteuse de ce dossier, j'ai été à même de constater à quel point les enseignantes et les enseignants sont prêts à défendre leur profession, en exigeant haut et fort une amélioration de leurs conditions de travail et d'exercice. Je n'ai jamais été aussi fière d'être une enseignante au Québec et je souhaite poursuivre la lutte qui, à mon avis, passe par l'éducation syndicale.

Mon sens de l'organisation a été mon plus grand atout lorsque j'ai intégré l'équipe du SEPÎ. Devenir du jour au lendemain membre de votre conseil d'administration équivaut à sauter en parachute et comprendre en plein vol comment celui-ci fonctionne. Je suis fière de dire que je m'en suis plutôt bien sortie, car je possède une grande capacité d'adaptation et beaucoup de résilience. D'autant plus que je fais toujours preuve d'ouverture quant aux idées différentes des miennes et que je suis surtout capable de me rallier à la majorité. Malgré le travail accompli, il me reste encore beaucoup de choses à apprendre et je m'y engage formellement.

Je sais que je possède les qualités et les compétences nécessaires pour exercer la fonction de présidente du SEPÎ, car le SEPÎ, c'est d'abord et avant tout une équipe. Une équipe avec qui, je l'espère sincèrement, vous me donnerez la possibilité de continuer à travailler en votant pour moi le 1er juin prochain.

En toute solidarité,

Sylvie Zielonka

INFO | RETRAITE 2021 - RAPPELS

APR FAE
L'ASSOCIATION DE PERSONNES RETRAITÉES DE LA FAE

La fin de l'année scolaire est déjà à nos portes et l'*Association des personnes retraitées de la FAE* (APRFAE) tient à faire quelques rappels aux membres du SEPÎ qui prennent leur retraite à la fin du mois de juin.

Comme un grand nombre d'organisations, l'APRFAE est toujours en mode télétravail mais le délai de traitement des dossiers est aussi rapide qu'en temps normal. Nous vous rappelons cependant que les bureaux de l'Association seront fermés durant l'été et qu'un envoi rapide de vos formulaires d'adhésion facilitera l'ouverture de votre dossier, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans vos couvertures d'assurance. Il faut noter que si vous avez travaillé en mai ou en juin, **vous serez assurés jusqu'au 31 août 2021.**

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos formulaires d'adhésion (APRFAE et assurances vie et maladie complémentaire) **dès maintenant**. Nous pourrons traiter votre dossier dans les meilleurs délais et celui-ci ne sera activé qu'au moment où votre retraite sera effective.

De plus, n'hésitez pas à demander la **trousse de l'APRFAE** si vous ne l'avez pas encore reçue. Celle-ci est disponible auprès de la personne responsable du dossier retraite de votre syndicat local, ainsi qu'à l'Association en nous écrivant à retraites@aprfae.ca. La trousse contient des informations et des rappels importants concernant les délais prescrits pour adhérer au *Régime d'assurance collective de l'APRFAE* (contrat 109995) et à l'assurance vie (contrat 9995R). Enfin, rappelons que les personnes qui n'ont pas accès au régime d'assurance d'une personne conjointe devront obligatoirement s'inscrire à la RAMQ (Assurance médicaments du Québec) pour le 1er septembre.

■ APRFAE

ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 19 MAI 2021

RETOUR SUR LA NÉGOCIATION NATIONALE

Serafino Fabrizi informe les personnes déléguées que les textes de la convention collective sont en cours de rédaction. Il est nommé que le versement des montants forfaitaires et des ajustements salariaux rétroactifs s'effectuera 30 jours après la signature de la convention collective.

GRÈVES DES AUTRES CORPS D'EMPLOI (4 MAI ET 19 MAI 2021)

Serafino Fabrizi informe les personnes déléguées de la décision du CSSPI de transformer la journée de classe du 4 mai en journée pédagogique pour événement imprévu. Il est indiqué que le SEPÎ conteste cette procédure et qu'un grief a déjà été déposé.

Pour ce qui est de la demi-journée de grève du SPPMEM du 19 mai, Serafino Fabrizi et Alexie Tetreault nomment que l'employeur a décidé d'invoquer une clause de l'Entente locale pour ne pas contraindre les enseignantes et les enseignants à se présenter sur leurs lieux de travail comme cela aurait dû être le cas normalement.

SUIVI DES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Pierre-Luc Gagnon fait une présentation des divers travaux qui sont prévus prochainement dans certains établissements du CSSPI. Il informe également les personnes déléguées des projets de construction d'écoles qui devraient s'entamer au cours des prochaines années.

PLAN DE RELANCE

Annie Primeau fait la présentation du *Plan de relance pour la réussite éducative* annoncé par le ministre de l'Éducation. Elle informe les personnes déléguées des grands axes et des principes visés par le plan de relance ainsi que les investissements et les aménagements qui seront mis en place pour sa réalisation.

INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS

Olivier Blanchard informe les personnes déléguées que le ministère de l'Éducation procède actuellement à l'installation de caméras et de micros permanents dans les classes de secondaire 3, 4 et 5 et dans une (1) classe par école primaire dans le but de faciliter l'enseignement comodal. Catherine Faucher indique que ces équipements menacent l'autonomie professionnelle et certains droits du personnel enseignant. Olivier Blanchard demande aux personnes déléguées d'informer leurs collègues et de s'opposer à leur installation via les mécanismes de consultation habituels le temps que le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) fassent les représentations nécessaires.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DU CSSPI

Catherine Faucher informe les personnes déléguées des étapes qui ont mené à la refonte complète du code d'éthique et de conduite du CSSPI. Maryse Meunier indique que le centre de services n'a pas suivi toutes les recommandations formulées par le SEPÎ lors des consultations. Il est nommé que le SEPÎ a déposé un grief afin de contester son application.

AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DU SEPÎ (ACHAT)

Pierre-Luc Gagnon informe les personnes déléguées qu'une unité contigüe aux locaux du SEPÎ a été mise en vente et qu'une promesse d'achat conditionnelle à l'approbation de l'assemblée générale a été déposée.

ÉCHO DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2021

AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DU SEPÎ (ACHAT)

Pierre-Luc Gagnon informe les personnes membres présentes que l'unité contiguë aux bureaux du SEPÎ a été mise en vente et qu'il a été décidé de déposer une promesse d'achat conditionnelle à son approbation par l'assemblée générale.

Il indique également que l'acquisition de cette unité représenterait une solution aux problèmes de manque d'espace et de saturation des locaux qu'éprouve actuellement le SEPÎ. Des photographies de l'état actuel des locaux du SEPÎ et de l'unité à vendre sont présentées.

Les personnes membres posent des questions et émettent des commentaires.

L'assemblée générale extraordinaire adopte à l'unanimité l'achat de l'unité mise en vente et adopte à majorité le budget nécessaire aux travaux de rénovation pour le raccordement de l'unité aux bureaux du SEPÎ.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | LIBÉRATION À PLUS DE 50% DE LA TÂCHE ÉDUCATIVE

Chaque année, plusieurs directions d'écoles libèrent des personnes membres du personnel enseignant afin qu'elles soient affectées à l'encadrement des élèves au secondaire ou au soutien des élèves ou à d'autres fonctions de même type au primaire. Dans le cadre de ces projets, ces enseignantes et enseignants sont libérés à 100% de leur tâche éducative. Il y a pourtant des règles à suivre pour que cette libération puisse vivre sans pour autant enfreindre l'Entente nationale ou l'Entente locale et surtout, pour ne pas mettre la personne enseignante «libérée» dans une situation conflictuelle.

A) Le terme «enseignant(e) ressource» est utilisé à toutes les sauces. En principe, il ne faudrait l'utiliser qu'au **secondaire** *(E.N. annexe IV)*. Sa nomination, son rôle et ses fonctions sont décrits dans l'annexe. Cette personne enseignante **ne peut être libérée qu'à un maximum de 50% de sa tâche éducative**. La fonction est financée par le MEES et on peut retrouver les sommes allouées au centre de services scolaire dans les Règles budgétaires annuelles. Cet ajout a été apporté lors de l'Entente nationale de 2005.

B) Une enseignante ou un enseignant peut être libéré à plus de 50% de sa tâche éducative pour être affecté au soutien aux élèves ou à d'autres fonctions de même type. En tel cas, les directives de l'**Entente locale** *(8-6.03 2)*) doivent être appliquées.

Avant de libérer les enseignantes ou les enseignants (soutiens) visés par cette Entente, la direction de l'école doit remplir les conditions suivantes :

1) pour chaque projet, la direction doit consulter le comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE);
2) la direction procède à la consultation selon la procédure prévue à l'article 4-2.00 de l'Entente locale;
3) avant de procéder à cette consultation, la direction devra avoir transmis une copie du dossier au syndicat;
4) le dossier ainsi remis au CPEPE et au syndicat doit contenir toute l'information nécessaire à la consultation en y incluant notamment : description de la tâche, provenance du budget permettant la libération, le nombre de libérations, identité de l'enseignante ou de l'enseignant qui serait libéré(e).

Tant au secondaire qu'au primaire, chacun des projets de libération doit être acheminé au syndicat. Nous constatons que très peu de projets nous sont acheminés, et pourtant, à la lumière des informations obtenues, ces libérations existent dans un très grand nombre d'écoles. Les directions doivent convenir avec les enseignantes et enseignants des modalités inhérentes au projet. C'est au CPEPE, comme toujours, que doit être soumis ce type de projet.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca